

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt 2587

DEPOT N° 2587

DU - 1 AVR. 2022

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

A.E.S.D.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

**Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE**

RCS CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S.D.D. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 mars 2022

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



Commissaire aux comptes associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N-1 Ecart N-2	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 700	1 430	270	610	340	55.74
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	25 520	1 419	24 101		24 101	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 116 100		1 116 100	1 116 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	11 000		11 000	11 000		
	Total II	1 154 320	2 849	1 151 471	1 127 710	23 761	2.11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	21 600		21 600		21 600	
	Autres créances	425 817		425 817	121 862	303 955	249.43
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	195 378		195 378	350 129	154 751	44.20
	Charges constatées d'avance (3)	681		681	737	56	7.64
	Total III	643 476		643 476	472 728	170 748	36.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	7 637		7 637	10 134	2 496	24.63
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 805 433	2 849	1 802 584	1 610 572	192 012	11.92



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

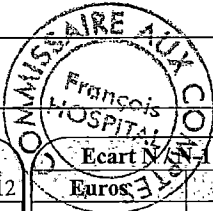
BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021	Exercice N-1 30/09/2020	Ecart N/N-1 Euros	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	503 250	352 416	150 835	42.80
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	326 161	150 835	175 326	116.24
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	13 550	10 330	3 220	31.17
	Total I	886 961	557 580	329 381	59.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	46 741	35 713	11 028	30.88
	Total III	46 741	35 713	11 028	30.88
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	202 389	202 389		
	Autres emprunts obligataires	103 740	103 740		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	325 679	432 906	107 228	24.77
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	202 899	202 899		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 332	4 363	1 031	23.63
	Dettes fiscales et sociales	158	70 982	70 824	99.78
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	30 686		30 686	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	868 882	1 017 279	148 397	14.59
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 802 584	1 610 572	192 012	11.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

151 869

192 761



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	18 000		18 000	18 000		
Chiffre d'affaires NET	18 000		18 000	18 000		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			3	0	3	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			18 003	18 000	3	0.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 283	3 879	2 404	61.97
Impôts, taxes et versements assimilés			211	213	2	0.94
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 255	2 836	1 419	50.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			10 749	6 929	3 821	55.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 254	11 072	3 818	34.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2021 12	Exercice N-1 30/09/2020 12	Commissaire aux Comptes H. François Départ N°/N-1 Euros %	
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	363 409	183 011	180 398	98.57
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	363 409	183 011	180 398	98.57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 028	11 028		
Intérêts et charges assimilées (4)	37 460	39 642	2 183	5.51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	48 488	50 670	2 183	4.31
2. Résultat financier (V-VI)	314 922	132 341	182 581	137.96
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	322 175	143 413	178 762	124.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 220	3 220		
Total VIII	3 220	3 220		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 220	3 220		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 206	10 642	3 436	32.29
Total des produits (I+III+V+VII)	381 412	201 012	180 401	89.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 251	50 177	5 074	10.11
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	326 161	150 835	175 326	116.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schuman

63500 ISSOIRE



ANNEXE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

CABINET A2C

18 Rue Valentin HAUY

BP 5 - LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

04.73.44.24.54



ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 802 584.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 326 161.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

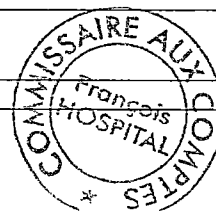
Informations générales complémentaires

La provision pour risque de non conversion des titres de l'emprunt obligataire a été déduite des résultats de la société car ces obligations n'ont pas vocation à être converties en actions à terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021



Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 700		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			25 520
Autres participations	1 116 100		
Prêts, autres immobilisations financières	11 000		
TOTAL	1 127 100		
TOTAL GENERAL	1 128 800		25 520

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 700	1 700
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			25 520	25 520
Autres participations			1 116 100	1 116 100
Prêts, autres immobilisations financières			11 000	11 000
TOTAL			1 127 100	1 127 100
TOTAL GENERAL			1 154 320	1 154 320

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 090	340		1 430
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 419		1 419
TOTAL GENERAL	1 090	1 759		2 849

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	340				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 419				
TOTAL GENERAL	1 759				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 134		2 496	7 637



ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des provisions

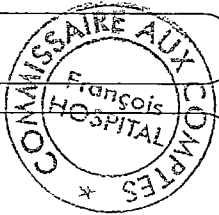
Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	10 330	3 220			13 550
TOTAL	10 330	3 220			13 550

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	35 713	11 028			46 741
TOTAL	35 713	11 028			46 741
TOTAL GENERAL	46 043	14 248			60 291
Dont dotations et reprises					
financières		11 028			
exceptionnelles		3 220			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 000		11 000
Autres créances clients	21 600	21 600	
Impôts sur les bénéfices	37 892	37 892	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 366	1 366	
Débiteurs divers	386 559	386 559	
Charges constatées d'avance	681	681	
TOTAL	459 098	448 098	11 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	202 389	2 389	200 000	
Autres emprunts obligataires	103 740	3 740	100 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 162	1 162		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	324 517	107 503	217 014	
Emprunts et dettes financières divers	202 867	2 867	200 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 332	3 332		
Autres impôts taxes et assimilés	158	158		
Groupe et associés	32	32		
Autres dettes	30 686	30 686		
TOTAL	868 883	151 869	717 014	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	106 843			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	32			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		400		400

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 700	20.00
Total général	1 700	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation de la SAS BCM est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition de ces titres. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans, amortissement constaté par une dotation aux amortissements dérogatoires qui s'élève à 3 220 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

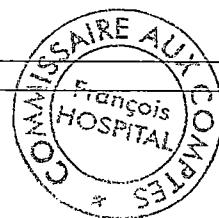
Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Oblig. convertibles en actions	40 000	1	400

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021



Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 409
Total	3 409

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	2 389
Autres emprunts obligataires	3 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 161
Emprunts et dettes financières diverses	2 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 332
Dettes fiscales et sociales	158
Total	13 647

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	681
Total	681

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	7 637	
Total	7 637	

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée des emprunts concernés au prorata de la rémunération courue au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021



Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances		374 455	
Autres dettes		30 686	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	48 488	363 409
Dont entreprises liées		363 409

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324 517
Total	324 517

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

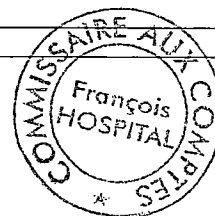
Emprunt du : CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie : 220 000
Montant restant dû en capital : 96 259
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2024
Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
: Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPAURA
Montant initial de cette garantie : 220 000
Montant restant dû en capital : 96 259
Date de fin d'échéance de la garantie : 06/07/2024
Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
: Délégation assurances des actionnaires

Emprunt du : BPIFrance
Montant initial de cette garantie : 220 000
Montant restant dû en capital : 132 000
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2024
Nature de la sûreté réelle : Nantissement titres participations
: Délégation assurances des actionnaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021



Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		704 938
Intérêts Courus sur Emprunts	11 371	
Intérêts sur Emprunt obligataire convertible	40 000	
Intérêts sur emprunt participatif	48 000	
Intérêts sur Emprunt obligataire simple	17 339	
Emprunt obligataire simple in fine	100 000	
Emprunt obligataire convertible in fine	200 000	
Prime de Remboursement	88 228	
Emprunt participatif in fine	200 000	
Total (1)		704 938
Dont engagements assortis de sûretés réelles		11 371

Engagements reçus

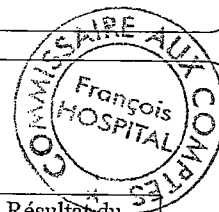
Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)



Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS B.C.M.	1 295 173	100.00	251 297
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 29/12/2021
MERCIER André PRESIDENT

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2022

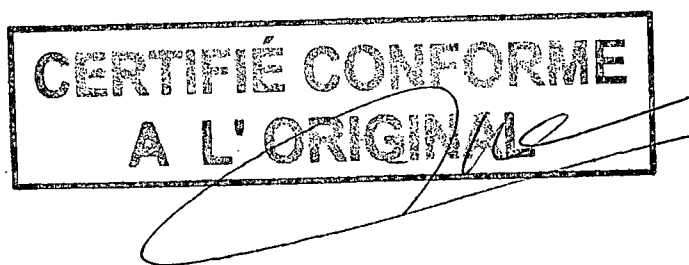
.../...

DEUXIEME DECISION (*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2021, qui s'élève à la somme de 326.161,06 Euros en totalité au compte de Réserves facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

.../...



() Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2022.*